

Image not found or type unknown



Confirmation de commande

Par **rinoferoce**, le **25/04/2019** à **07:56**

Bonjour.

Je suis professionnel dans le BTP et je travail avec un fournisseur a qui, je passe mes commandes par mail.

Celui-ci refuse de me confirmer la reception de mes commandes par mail. Ce qui me laisse dans le doute pendant plusieurs semaines ne sachant pas si ma commande a bien été prise en compte.

je suis donc dans l'impossibilité de confirmer a mon client que sa commande est en cour.

Mon fournisseur a t-il le droit?